
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau nécessaire à la réalisation du projet de construction de logements collectifs sur le territoire de la commune de Montville

Groupe Edouard Denis

Il sera procédé **du mardi 16 avril 2024 à 9h au mardi 28 mai 2024 à 12h**, soit pour une durée de quarante-trois jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau en vue du projet de réalisation du projet de construction de logements collectifs sur le territoire de la commune de Montville.

Cette enquête se déroule sur le territoire de la commune de Montville.

Le projet prévoit la construction de logements collectifs sur un site d'une surface de 2043 m² situé sur le territoire de la commune de Montville.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est le préfet du département de la Seine-Maritime.

Monsieur Jean-Bernard Behets, ingénieur expert judiciaire à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Brigitte Beaugrard-Robin, assistante de direction, à la retraite, est désignée en qualité de suppléante du commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de cette enquête, les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la mairie de Montville aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/Enquetes-publiques-et-Consultations-du-public/Enquetes-publiques/LOI-SUR-L-EAU/Creation-de-logements-collectifs-a-Montville)
- sur le site <http://creationlogementsmontville.enquetepublique.net>
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur:

- à l'adresse de la mairie de Montville: 21 Place du Général Leclerc – 76710 Montville
- par voie électronique, à l'adresse : creationlogementsmontville@enquetepublique.net
- sur le site <http://creationlogementsmontville.enquetepublique.net>

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site du registre électronique.

Les dépositions peuvent se faire pendant toute la durée de l'enquête de manière anonyme ou non. En cas de déposition non anonyme, le public est informé que les données sont susceptibles d'être mises en ligne.

Le commissaire enquêteur assure quatre permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Montville, aux jours et heures suivants:

- mardi 16 avril 2024 de 9h à 12h
- mercredi 24 avril 2024 de 14h à 17h
- samedi 4 mai 2024 de 9h à 12h
- mardi 28 mai 2024 de 9h à 12h.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de M Manuel Djian: m.djian@edouarddenis.fr

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Montville, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Montville.